

ACTEUR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

FORMATION EN PRÉSENTIEL

OBJECTIF :

Les Sauveteurs Secouristes du Travail, ayant acquis des notions sur l'analyse de situation de travail, adoptent un comportement préventif et sont donc plus motivés à faire progresser la prévention dans leur entreprise.

En plus d'être les premiers maillons de la chaîne de prévention au sein de leur société, les SST sont également formés aux Gestes de Premiers Secours afin d'agir comme il se doit face à une situation d'accident.

COMPÉTENCES DÉVELOPPÉES :

- Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise
- Intervenir face à une situation d'accident du travail

PUBLIC CONCERNÉ :

Tout public

EFFECTIF PAR CESSION :

4 minimum/10 maximum

PRÉ-REQUIS :

Aucun

CONTACT : Audrey-Formations

0771238920

contact@audrey-formations.fr

EVALUATION :

Selon les grilles de certification des compétences du SST (INRS).

ATTRIBUTION FINALE :

Certificat d'Acteur Sauveteur Secouriste du Travail.

DUREE :

14 heures

PROGRAMME

1. Connaître les éléments fixant le cadre juridique lors de son intervention dans l'entreprise, hors de l'entreprise.
2. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention.
Appréhender les notions de base en matière de prévention pour en situer l'importance.
Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention.
3. Être capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention.
Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail.
Être capable de supprimer ou réduire, ou de contribuer à supprimer ou réduire les situations dangereuses.
4. Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation prévention de la (ou des) situation(s) dangereuse(s) repérée(s).
Identifier qui informer.
Définir les différents éléments, les transmettre et rendre compte des actions éventuellement mises en œuvre.
5. Être capable de reconnaître une situation de dangers persistants éventuels menaçant la victime de l'accident et/ou son environnement.
Mettre en place une protection adaptée pour supprimer, isoler le danger ou soustraire la victime sans s'exposer soi-même.
6. Examiner la victime pour mettre en œuvre l'action adaptée au résultat à obtenir.
Reconnaître les signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
Associer aux signes décelés le résultat à atteindre.
7. Faire alerter ou alerter les secours selon l'organisation de l'entreprise.
Définir les différents éléments du message d'alerte.
Identifier qui alerter dans l'organisation des secours.
Choisir la personne la plus apte pour déclencher l'alerte.
8. Réaliser les gestes de secours à la victime adaptés.
A l'issue de l'examen, déterminer l'action à effectuer pour obtenir le résultat à atteindre.
Mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée.
Vérifier l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de son état.

MAINTIEN DES CONNAISSANCES

Avant la fin de la période de validité de 24 mois, l'apprenant doit suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences Sauveteur Secouriste du Travail

ÉQUIVALENCE

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » (PSC1).